

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 7 (1941-1942)

**Heft:** 95

  

**Artikel:** L'année cinématographique 1940 vue par l'ACSR

**Autor:** Rey-Willer, R. / Masnata, Albert

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733408>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



VII. Jahrgang · 1941  
No. 95 · 1. Februar

Druck und Verlag: E. Löpfle-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich  
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.—  
Parait mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:  
Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich  
Sekretariat Zürich, Theaterstraße 1, Tel. 29189  
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne  
Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 26053

Film-Verleihverband in der Schweiz, Bern  
Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 29029  
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn  
Sekretariat Solothurn, Römerstraße 32, Tel. 913  
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich  
Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 75522

**Sommaire:**

	Page		Seite
L'année cinématographique 1940	1	«Die mißbrauchten Liebesbriefe» und die Jugend	22
La Controverse sur les «Actualités Suisses»	3	Ideen-Wettbewerb für einen Militärfilm	22
Louis Jovet tourne à Genève	5	Heiztechnische Probleme	25
Calendrier et Almanach du Cinéma	5	Für jeden zehnten Einwohner einen Kinoplatz	25
Matinées de films documentaires	5	Zensurmeldungen aus Basel	25
Bilan du Film Allemand	5	Film und Kino in England	26
Cinéma en Grande-Bretagne	6	Film im besetzten und unbesetzten Frankreich	28
Lettres d'Hollywood	7	Filmbrief aus Deutschland	32
Mickey Rooney	12	Filmbericht aus Rom	33
Sur les écrans du monde	13	Vom schwedischen Film	34
Feuille officielle suisse du commerce	16	Sonderbare Kinos	36

**Inhalt:**

	Seite		Seite
Das Jahr 1940	17	Notiz über Wochenschau und Filmwesen in Bulgarien	37
Ein Stiefkind: die Schweizer Wochenschau	19	Internationale Filmnotizen	37
Ein Beiprogrammfilm über unser Schweizer Obst	20	Film- und Kino-Technik: Doublierung eines Films in der Schweiz. Der größte Tonmischapparat. Probleme der Maschinenentwicklung	42—44
Schweiz. Lichtspieltheater-Verband, Zürich, Sitzungsberichte	20	Mitteilungen der Verleiher	44
Schweizerische Filmkammer, Rundschreiben Nr. 22	21		
Geschäftsjubiläum, Carlo Corti	22		

## L'année cinématographique 1940

vue par l'ACSR.

Cette chronique rétrospective m'embarasse fort; des rêves d'avenir feraient mieux mon affaire, et encore faudrait-il, pour qu'ils soient souriants, oublier les réalités de l'heure. Ce fut en effet, n'est-il pas vrai, une année de tâtonnements, d'expériences souvent décevantes, d'espoirs remis; ce fut aussi pour l'ACSR, une année de deuil, A

mi-mai, elle perdait son fidèle et dévoué secrétaire, Adrien *Bech*; pendant 12 ans il avait donné le meilleur de son travail et de son cœur à ses fonctions; l'Association et ses membres lui doivent beaucoup et lui gardent un souvenir reconnaissant. Il venait, en collaboration avec son Comité et le successeur que l'Assemblée du 4 sep-

tembre devait lui donner, de mettre le point final à ce travail de longue haleine que furent la révision et la rédaction des textes de la Convention avec l'A.L.S., du contrat-type et des statuts. L'année a vu partir aussi plusieurs membres, *MM. Warlet*, depuis longtemps membre du Comité, *Villa, Jaekle, Richard*, et en septembre, c'était notre Président, *M. Martin*, qui perdait sa précieuse collaboratrice et compagne.

Mais pour l'ACSR, aussi, 1940 semble vouloir prendre fin sous les signes néfastes: insuffisance de films particulièrement pour les salles de première vision, incertitude toujours plus grande des possibilités d'importation des productions étrangères, épuisement rapide des stocks de reprises, parmi tant d'autres raisons de craintes. Les restrictions de l'emploi des combustibles dont on annonce même l'aggravation, et l'obscurcissement qui se prolonge ne sont pas faits pour réchauffer les courages et éclaircir une situation déjà suffisamment sombre. Si l'ignorance de l'avenir est la condition nécessaire du bonheur des hommes, leurs soucis s'en accommodent bien mal. Cela est particulièrement vrai des propriétaires et directeurs de salles, puisque leurs charges sont loin de diminuer pour autant; leurs loyers subsistent les mêmes, souvent excessifs déjà par suite des erreurs initiales; les moyens d'existence du personnel n'en doivent pas moins rester assurés, aggravés qu'ils sont encore par les périodes de service militaire, les remplacements, les participations aux caisses de compensation et de chômage. De son côté, l'Etat n'abandonne aucun de ses droits; ce n'est pas dans ses habitudes, et chacun sait

s'ils sont nombreux et sujets à des multiplications inépuisables: patentes cantonales et communales, taxes sur les billets, frais de police, mise à contribution de toute nature, bénévoles ou non, pour des buts d'intérêt général, de collaboration ou de bienfaisance dont la justification rencontre avec raison d'ailleurs un accueil toujours favorable.

Et pourtant, la cinématographie suisse s'était au premier moment sentie flattée et charmée de l'intérêt qu'un jour, assez récent, l'autorité fédérale semblait subitement décidée à lui manifester; elle crut même un instant que celle-ci épousait sa cause. Il se révéla bien vite hélas qu'il ne s'agissait que d'un mariage de raison et son rôle fut réduit aux menus travaux de ménage. On l'a bien vu dans la méthode qui présida à la création de la Chambre du Cinéma. Naïvement, les associations professionnelles de la cinématographie avaient envisagé une sorte de Chambre syndicale où loueurs, exploitants et producteurs auraient discuté et organisé en commun les bases de leur collaboration et de leurs rapports commerciaux. Parallèlement, les groupements intellectuels, artistiques, touristiques et économiques auraient suggéré et préparé la matière et les idées dont le cinéma ne devait être que le moyen d'expression. En fait, il en fut tout autrement, et l'organisme bureaucratique qui fut mis au monde prend de plus en plus figure d'une Chambre contre le cinéma, seule désignation qui lui restera bientôt à juste titre. A quelques exceptions près, on y cultive comme il se doit l'incompétence et l'irresponsabilité. Le contingentement ne paraît pas avoir procuré aux loueurs les solutions recherchées. Les exploitants ont vu successivement se réaliser toutes leurs craintes sans que jusqu'ici aucune de leurs requêtes ou suggestions n'ait été prise en considération; et pourtant le préavis présenté aux Chambres pour la création de la Chambre n'invoquait-il pas notamment l'adresse de l'ACSR. aux autorités fédérales, en 1934 sauf erreur, sollicitant, avec l'appui des pouvoirs publics cantonaux, des mesures de restriction ou d'interdiction de construction de salles nouvelles; il est heureux que les associations professionnelles intéressées n'aient pas attendu une intervention sans cesse remise de l'autorité pour organiser elles-mêmes dans leur compétence les bases d'un tel assainissement par les conventions qu'elles ont librement conclues.

Les producteurs de films ont-ils trouvé au moins une meilleure compréhension et un appui efficace grâce à la Chambre ou à son Secrétariat? Pour l'initiative privée et si l'on en juge par un exemple récent, ce sera bien malgré cet organisme, ses lenteurs, son incompréhension congénitale que des réalisations pourront aboutir, et la plus intéressante qu'il nous a été donné de connaître jusqu'ici est peut-être en train d'échouer à l'instant où nous écrivons ces

lignes par le seul fait de retards administratifs dépassant tout entendement; réservons simplement d'y revenir ailleurs.

On nous reprochera peut-être ces lignes; le mécontentement qu'elles expriment de la part de divers milieux cinématographiques n'est cependant nullement l'expression d'un esprit de dénigrement systématique, encore moins de défaitisme. Au contraire, toutes les volontés s'offraient; la preuve en fut fournie à maintes occasions, tels les contrats des associations avec l'Armée Suisse à fin 1939, destinés à mettre les services des loueurs et des cinémas à la disposition de cette dernière dans des buts d'intérêt national et général, l'Armée s'engageant de son côté à respecter dans toute la mesure du possible les organisations, leurs conventions, leurs usages et leurs réglementations. En octobre 1940, l'Adjudance de l'Armée s'est adressée notamment à l'ACSR. pour organiser à destination des élèves de toutes les écoles et dans toutes les communes des représentations cinématographiques de divers films du service des films de l'Armée. Les cinémas permanents ont été mis à contribution, des circuits ont été organisés pour toutes les localités ne possédant pas de salle. La meilleure bonne volonté et le meilleur esprit de collaboration ont obtenu ainsi des résultats appréciables et utiles, avec un minimum de frais.

Prétendra-t-on par contre aujourd'hui encore que la position adoptée par l'ACSR. et ses dirigeants dans la question des Actualités suisses procédait d'un simple égoïsme, notamment lorsque son représentant fut le seul à donner un vote négatif à la séance du 22 avril 1940 qui en décida les modalités de l'exécution? L'arrêté du Conseil fédéral du 16 avril ne résolvait pas la vraie question en imposant aux cinémas le passage du futur Ciné-Journal suisse. Si l'on se reporte à la décision motivée que l'ACSR. avait prise dans sa séance du 16 octobre 1939, et que l'Annuaire de la Cinématographie suisse de 1940 avait reproduite, on verra que toutes les prévisions et critiques qui s'y trouvaient formulées ne s'en sont révélées que trop fondées. Ce n'est pas par décrets que l'on crée des artistes et des techniciens, et le métier de ciné-journaliste ne s'apprend pas en un jour. Aujourd'hui, ce n'est pas l'ACSR., mais la Presse quotidienne qui s'exprime par exemple comme suit: (10 décembre 1940) «Le scandale des Actualités a été évoqué la semaine dernière au Conseil national. Plusieurs orateurs ont posé au Conseil fédéral des questions précises. Ils ont attiré son attention sur l'indigence des Actualités suisses projetées sur nos écrans depuis le mois d'août. Le fait que l'on se préoccupe enfin en haut lieu de ce problème important abandonné jusqu'ici imprudemment à la Chambre suisse du Cinéma, est réjouissant», — ou encore: (19 novembre 1940) «Le scandale, pour parler franc, continue, s'affirme toujours

plus révoltant en tant que manifestation de totale inconscience et impuissance de la part des autorités responsables. ... Les hautes compétences de la Chambre suisse du Cinéma nous prouveront par A plus B qu'elles sont irresponsables de l'anarchie actuelle». Si ces critiques ne sont, hélas que trop fondées, il ne semble pas que l'on soit plus décidé pour cela de voir la cause du mal où elle est. Le rapport du Département fédéral de l'Intérieur, discuté aux Chambres le 19 novembre, ne déclare-t-il pas qu'il s'agissait en premier lieu de créer la base économique nécessaire à l'existence d'un Ciné-journal suisse. Ne dit-il pas encore que si ce journal est aussi court, c'est principalement pour des motifs d'ordre financier, ce qui fait dire à un journaliste que dans les cas de ce genre on dépense le quart de la somme nécessaire sans s'apercevoir qu'alors mieux vaudrait ne rien faire du tout. Le diagnostic n'est pas là; il est dans l'insuffisance des sujets intéressants et variés ou aussi dans leur manque d'intérêt d'actualité, dans le défaut de préparation des personnes chargées d'établir et de réaliser le Ciné-journal; il est dans l'immobilité des images, dans leur inertie et leur absence de vie, dans le tronquage d'un reportage qui exigerait un minimum de développement, à condition qu'il se justifie lui-même, il est aussi dans la mauvaise qualité du son, souvent voilé ou incompréhensible. Ce n'est pas en enflant les subventions, en augmentant les dépenses ou en aggravant les charges des loueurs et exploitants, que l'on corrigera ces défauts. Combien il eût été plus simple d'accepter il y a deux ans déjà les propositions de ceux qui s'offraient à préparer et à instruire les futurs réalisateurs de notre Ciné-Journal. Penser Suisse, ce n'est pas nécessairement et immédiatement réaliser Suisse, ni parler dialecte, encore moins faire du mauvais travail à grands frais inutiles. Peut-être ne serait-il pas trop tard pour le comprendre, et l'opinion contraire relève bien plutôt de l'ignorance de la matière ou de la suffisance. Ce n'est pas en perpétuant ces erreurs que notre Ciné-journal pourra garder l'espoir d'être un élément de culture nationale interne et de passer même un jour nos frontières, ni même en mettant au concours le dessin de la vignette sous le signe de laquelle elles sont présentées.

Pour passer à un autre sujet, que dire des projets de studio qui s'affrontent en ce moment chez nous à coups d'interventions politiques, de manifestes de propagande, à la recherche de subventions, sans parler des intérêts privés que ces projets avouent ou dissimulent. Si l'on veut éviter que les journaux ne mettent dans la suite «un scandale» de plus au passif de la Chambre du cinéma, puisque sans doute la responsabilité lui en reviendrait-elle de droit, il faut d'emblée envisager le problème sous ses aspects véritables. La construction d'un studio convenable et suffi-

sant n'est sans doute pas actuellement et immédiatement rentable. Les circonstances internationales qui se développent n'en sont pas moins susceptibles de la faire apparaître dans la suite comme utile, voire même nécessaire à une production suisse de qualité internationale, et quand nous parlons d'une production suisse, encore ne faudrait-il pas comprendre qu'il ne pourra s'agir que de sujets, d'acteurs, de metteurs en scène, de techniciens suisses ou encore de sociétés suisses. Le studio de Zurich et plus encore celui de Munchenstein paraissent pour l'instant suffisants pour tenter nos expériences. A supposer que l'autorité doit s'intéresser à la création d'un studio plus important et complet, il sera alors nécessaires d'envisager immédiatement la dépense convenable en faisant bonne justice des budgets fantaisistes qui sont invoqués actuellement par tel projet et qui ressortissent de l'illusion autant que de l'ignorance. Quel que soit le désir que l'on aurait de favoriser une région et les mérites que celle-ci invoquerait, un tel studio ne peut avoir sa place, semble-t-il, que dans ou près des grands centres, Zurich ou Genève par exemple, comme l'expérience l'a prouvé dans tous les autres grands pays producteurs. Mille commodités ou nécessités pratiques pour tous ceux qui sont appelés à y travailler à n'importe quel titre, font apparaître cette condition comme obligatoire. Si une telle création ne relève pas entièrement de l'initiative privée, mieux vaudra alors l'en rendre complètement indépendante pour éviter les confusions d'intérêts que de telles situations comportent, l'autorité pouvant ainsi disposer elle-même du studio pour ses propres besoins et le

louer à la production privée. *Bien des questions se posent encore dans ce domaine, quand ce ne serait que celle des appareils du son et des licences exigées pour permettre l'exploitation de nos films à l'étranger.*

Sans doute aurons-nous au surplus l'occasion de revenir encore dans la suite sur ce sujet.

Terminons cette chronique en revenant à notre petit ménage. La Commission paritaire de l'ACSR. et de l'ALS. a eu à intervenir cette année dans deux cas, l'un à Vallorbe et l'autre à Morges. Appliquant la clause de besoin, elle a maintenu le refus de l'ACSR. de recevoir ces deux nouvelles salles et nous ne pouvons qu'approuver notre instance arbitrale de compléter ainsi à la carence des dispositions légales dans la situation difficile actuelle.

Les besoins de la défense militaire et spirituelle du pays, ainsi que de son principe de neutralité, continuent à justifier un contrôle sévère de la censure, mais les milieux cinématographiques n'en maintiennent pas moins le souhait que celle-ci, pour les autres critères, se montrera compréhensive de la situation, devant l'insuffisance toujours plus grande des marchés.

Puisqu'il faut entendre les leçons du calendrier, et puisque l'An se renouvelle, souhaitons que celui qui vient, puisant ses ressources dans l'humus des erreurs mortes, réalise mieux les espoirs légitimes de la cinématographie suisse dans l'intérêt de celle-ci comme pour le bien du pays.

Lausanne, janvier 1941.

*Dr. R. Rey-Willer,*  
secrétaire de l'ACSR.

«Le film n'est pas un simple produit industriel ou seulement un objet d'amusement; les autorités et le peuple suisses doivent donc s'efforcer de faire du cinéma un moyen d'action au service d'aspirations morales et nationales.»

*Albert Masnata,* Président  
de la Chambre Suisse du Cinéma.\*

## La Controverse sur les «Actualités Suisses»

*Les critiques continuent. La Chambre Suisse du Cinéma prend la défense des Actualités.*

*Une mise au point du Service de Films de l'Armée.*

La question des «Actualités Suisses» reste, hélas, au premier plan de nos préoccupations cinématographiques. La discussion continue, les critiques se multiplient, tantôt à l'adresse des autorités, tantôt à celle de la Chambre Suisse du Cinéma. Le mécontentement est général: dans toute la presse, on ne trouve guère d'avocats de cette cause mal engagée.

Sans vouloir nier qu'il y a dans les nombreuses éditions des actualités des images

fort belles et, ici et là, des sujets intéressants, l'ensemble est fort décevant. On n'a su profiter ni des expériences faites à l'étranger, ni des expériences faites dans les domaines de la presse et de la radio. Autrement, on aurait cherché dès le début à créer une édition composée à la fois d'images de notre pays et d'images choisies parmi les meilleures des actualités étrangères; de cette façon, on aurait pu enrichir à la fois les Actualités Suisses et éliminer

la propagande étrangère. De même, on aurait songé à établir, à l'exemple des quotidiens, un réseau de collaborateurs capables de recueillir des images actuelles dans toute la Suisse. Le problème de décentralisation, dont notre journal a déjà parlé dernièrement, devrait être résolu d'urgence, comme le doivent être d'ailleurs bien d'autres questions. En Suisse allemande, par exemple, on se plaint de la diction des commentaires lus par un Suisse romand qui, bien que sachant parfaitement l'allemand, n'a pas assez d'aisance et de sûreté pour imposer son texte. (Il en serait certes de même, si l'on voulait confier le texte français à un Suisse allemand.)

Mais aux critiques d'ordre matériel et artistique (durée, images, commentaires, musique etc.) s'ajoutent de plus en plus des critiques concernant la conception des actualités. On ne déplore pas seulement l'absence presque totale d'une véritable «actualité» — reproche fort grave pour une telle production — mais aussi l'absence de l'esprit démocratique suisse. Pourquoi faire des «Actualités Suisses», si celles-ci ne servent pas d'instrument d'éducation civique et de propagande des idées nationales — non pas à l'étranger, bien entendu, mais à l'intérieur du pays et agissant sur le peuple même? Pourquoi ne pas suivre l'exemple de l'armée qui, dans ses représentations officielles de «La Cité sur la Montagne», s'adresse au peuple suisse pour lui rappeler les grandes leçons de son histoire, ou bien l'exemple de l'Exposition Nationale de Zurich, dont les Actualités Suisses devraient perpétuer le haut enseignement? On excuserait volontiers certains défauts matériels d'une production, si elle nous apportait quelque chose de vivant et d'intéressant, si ses dirigeants savaient tirer profit des moyens limités dans toute la mesure possible, comme le font avec tant d'ingéniosité les troupes théâtrales ambulantes d'un grand pays voisin.

\*

Ce sont ces considérations qui rendent difficile toute défense des Actualités. Par souci d'objectivité, nous voulons cependant reproduire intégralement le long communiqué de la «Commission des Actualités» de la Chambre Suisse du Cinéma:

«Les actualités suisses ont fait récemment l'objet d'un certain nombre de critiques au Conseil national. Aucun des orateurs n'a clairement précisé les insuffisances de ce journal filmé, qui, chaque semaine, est présenté, dans les trois langues officielles, dans 300 salles de Suisse; ceux qui connaissent la question remarquent cependant tout de suite la vraie raison de ces critiques. *Le ciné-journal suisse, avec ses 100 mètres, est trop court.* Certains orateurs ont fait observer que les actualités suisses contrastaient avec celles de l'étranger, et que, ici et là, elles faisaient

\* dans l'Almanach du Cinéma 1941.